

Le Mesnil-Saint-Denis,
Le 17 juin 2019

Madame, Monsieur,

Voici le nouveau dossier d'inscription aux services périscolaires (Accueil de loisirs – Accueil périscolaire (Matin/Soir) pour l'année scolaire 2018-2019). Celui-ci est obligatoire pour chaque enfant.



1^{ÈRE} ÉTAPE, REMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

⇒ **3 fiches à remplir *(Date et signature obligatoire) en 1 seul exemplaire**

- 1- La fiche annuelle individuelle de renseignements (1 fiche par enfant)
- 2- La fiche sanitaire de liaison (1 fiche par enfant)
- 3- L'attestation de connaissance du règlement intérieur

⇒ **Du règlement intérieur à conserver***

(*) Le dossier d'inscription est téléchargeable en ligne charlotte-loisirs.fr ou sur le site de la ville lemesnilsaintdenis.fr Les 3 fiches sont regroupées en un seul fichier word que vous pouvez télécharger, remplir, imprimer et signer. Le règlement intérieur (format pdf) est également téléchargeable et à conserver.

Votre dossier est à déposer au plus tard le 26 juillet 2019 à :

L'accueil de loisirs "AMSTRAMGRAM" - 15, avenue du Maréchal Joffre - 78320 Le Mesnil Saint Denis

Ou selon le secteur scolaire à :

L'accueil périscolaire – École élémentaire ou École maternelle du Bois du Fay

L'accueil périscolaire – École élémentaire ou École maternelle de Champmesnil



2^{ÈME} ÉTAPE, À PARTIR DU 23 JUILLET 2019, RÉSERVATION EN LIGNE DES TEMPS D'ACCUEIL

Après avoir remis votre dossier d'inscription annuel et seulement **à partir du 23 juillet 2019**, vous pourrez réserver vos places aux différents temps d'accueil à l'année ou de façon périodique sur le portail famille Berger Levraut (Login et mot de passe fournis par la mairie) selon les modalités (voir Article 4 et 5 du règlement) :

Mercredi, Périscolaire : réservations à l'année ou au plus tard selon les disponibilités le vendredi 12 h qui précède la semaine concernée

Vacances scolaires : réservation par période de vacances aux dates fixées sur le calendrier des réservations (Voir au verso)



Pour information :

- Ne joignez aucun règlement à votre inscription. Une facture vous sera adressée à l'issue de chaque période de fonctionnement.

(Le règlement s'effectue en mairie auprès du service scolarité.)

- Le calcul du quotient familial se fait en mairie. Il est revu au 1^{er} janvier de chaque année. Les pièces justificatives sont à fournir en mairie au service scolarité.

Calendrier des réservations Portail 2019-2020

Périodes de Vacances:

Mois	PÉRIODES D'OUVERTURE	Reprise ouverture réservations	Clôture réservations le vendredi à 12h	Fin des annulations le vendredi à 12h
oct-19 nov-19	TOUSSAINT DU 21/10 AU 31/10/19	02/09/19	20/09/19	04/10/19
déc-19 janv-20	NOËL DU 30/12/19 AU 03/01/20 (Fermeture du 23 au 27/12/19)	04/11/19	22/11/19	06/12/19
févr-20 mars-20	HIVER DU 10/02 AU 21/02/20	20/12/19	10/01/20	24/01/20
avr-20	PRINTEMPS DU 06/04 AU 17/04/20	17/02/20	06/03/20	20/03/20
mai-20	-	-	-	-
juin-20	-	-	-	-
juil-20	ÉTÉ (JUILLET) DU 06 AU 31/07/20	20/04/20	15/03/2020	29/05/20
août-20	ÉTÉ (AOÛT) DU 03 AU 31/08/20			